L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI 21 MAI 1880.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIEES PAR AUTORITE.

Session régulière de 1880.

No 88.] LOI

Pour la protection et la conservation des levées publiques achevées en commun avec les juris de police des diverses paroisses de l'Etat; pour prescrire la manière suivant laquelle les levées pourront être coupées pour faire des canaux d'écluse pour le ris, pour les routes et machines, et pourvoir aux moyens de payer les frais occasionnés par ces travaux et pour établir des pénalités et des punitions pour la violation des clauses de cette loi, et pour la violation des ordonnances de paroisse faites conformément à cette loi.

Section 1. *Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane:* que les juris de police des diverses paroisses de cet Etat sont chargés du maniement et du contrôle de toutes les levées publiques achevées de cet Etat, qui peuvent exiger des soins publics pour protection et conservation, et ils sont par la présente autorisés à et requis de faire telles lois qu'ils jugeront nécessaires pour leur réparation, protection et conservation et ils régleront la manière suivant laquelle les levées pourront être coupées pour des prises d'eau pour le ris et autres objets.

Sec. 2. *Il est décrété en outre, etc.,* Que les juris de police diviseront leurs paroisses respectives en wards ou districts de levée, et nommeront des économes surveillants, et que jusqu'à ce que cette division soit faite, les wards de route, tels qu'ils sont fixés maintenant, constitueront les wards de levée, et les économes de chemin rempliront les fonctions d'économes de levée, qu'il sera du devoir des dits économes de levée, à l'approche des hautes eaux chaque année, de faire réparer et combler toutes les ouvertures et coupures faites aux levées, aux frais de ceux qui les ont faites, et à défaut de paiement de leur part, ils seront payés par la paroisse, et de faire combler et réparer toutes les tranchées, tous les trous et érosions dans les levées, aux frais de la paroisse, et il sera aussi de leur devoir de tuer tous les cochons errant au loin sur les levées publiques.

Sec. 3.—*Il est décrété en outre, etc.,* Que dans le cas de danger de crevasse dans tout ward, l'économe du dit ward appellera toutes les personnes sujettes au service routier, pour travailler quand elles en seront requises sur les levées de leurs wards; que toute personne sujette au service routier qui négligera de travailler sur une levée publique, comme il est dit dans la section précédente, ou sous tout règlement de tout juri de police de cet Etat, sera poursuivie devant toute cour de juridiction compétente et, sur conviction, sera condamnée à une amende de deux piastres par jour par chaque jour de lacune dans son travail, et à défaut de paiement de la dite amende, sera emprisonnée à la geôle de paroisse pour dix jours au plus; pourvu que nul ne soit requis de travailler plus de douze jours dans chaque saison.

Sec. 4. *Il est décrété en outre,* Que l'économe des levées du ward où il peut y avoir danger de crevasse, aura le droit de faire appel aux économes de tout ward voisin pour assistance; et il sera du devoir de ces économes de notifier aux personnes sujettes au service routier, demeurant dans ces wards, de se rendre au point désigné, pour travailler comme il est dit dans la section 3 de cette loi; que toutes les personnes qui pourront travailler sur les levées, suivant les clauses de la section 3 de cette loi, recevront de la paroisse une piastre par jour et une piastre pour chaque jour de travail et une piastre pour chaque nuit; et l'économe de levée aura droit à deux piastres par jour.

Sec. 5. *Il est décrété en outre, etc.,* que le bureau des ingénieurs d'Etat, fera immédiatement, après l'adoption de cette loi, préparer des plans pour des prises d'eau pour le ris, convenables aux diverses dimensions des levées, accompagnés de des spécifications pour la construction de ces écluses, et ces plans devront être fournis en tout temps, sur toute demande, comme cela est expliqué ci-après; et nulle écluse ne pourra être construite si ce n'est en conformité avec les dits plans et spécifications, ni personne ne pourra établir sur les levées tenues par l'Etat ou par tout district spécial de levée ou de paroisse, aucune écluse ou poser aucun tuyau pour l'irrigation du riz ou pour d'autres objets, à moins que le propriétaire de la terre, sur sa demande écrite, n'ait obtenu le consentement du juri de police de la paroisse où la levée peut être placée, lui permettant de faire ces travaux et d'user de l'écluse ou du tuyau.

Sec. 6. *Il est décrété en outre, etc.,* Qu'en addition aux conditions prescrites dans la précédente section, la personne demandant la permission de couper la Levée et d'y introduire une écluse ou un tuyau, paiera préalablement au trésor de la paroisse, une licence annuelle sur chaque écluse ou tuyau employé pour la culture d'une récolte, licence qui n'excédera pas le taux de deux piastres et cinquante cents pour chaque pied perpendiculaire de levée qui aura été coupé, à compter du fond du fossé ou de l'écluse au couronnement de la levée; et cette licence s'appliquera également aux écluses pour le riz déjà en usage lors de l'adoption de cette loi, et la dite licence sera due et payable du 1er de mai au 1er octobre, annuellement; et si quelqu'un néglige de payer la dite licence à cette dernière date, il perdra son droit à la dite écluse et elle sera fermée à ses frais.

Sec. 7.—*Il est décrété en outre, etc.,* que cette licence annuelle pèsera comme un premier gage et privilège sur les récoltes de l'année levées sur la plantation qui doit en profiter, et sera collectée par le collecteur de taxes, sans aucune procédure judiciaire ou procédure quelconque par la saisie de la propriété de la personne devant ladite licence, et ladite propriété sera vendue, sans estimation, aux époques et dans les lieux ordinaires pour les ventes de shérif, et en tout temps après le 1er de mai annuellement, et nul devant cette licence, ne sera considéré comme relevé du paiement à raison de la confiscation de la propriété, comme il est dit dans la section 6.

Sec. 8. *Il est décrété en outre, etc.,* Que toute personne qui coupera une levée, dans cet Etat, faite et entretenue sous l'autorité de l'Etat ou de tout district de levée ou de paroisse, en violation des clauses de cette loi, dans le but d'y construire des écluses pour la culture du riz ou pour d'autres objets, sera jugée coupable d'un crime contre l'Etat, et sur conviction, devant toute cour de juridiction compétente, sera punie par un emprisonnement, avec ou sans travaux forcés, d'un mois au moins et de douze mois au plus et d'une amende qui n'excèdera pas cinq cents piastres: et il sera du devoir de l'économe de levée, de l'inspecteur, du président et des membres du juri de police et de tous les autres officiers de paroisse, de donner aux autorités compétentes avis des violations de cette loi.

Sec. 9. *Il est décrété en outre, etc.,* Que tout l'argent payé au trésor de paroisse pour licences de cette sorte et pour amendes provenant des violations de la section précédente, sera mis de côté et employé exclusivement à faire enlever de vieilles écluses abandonnées et à rétablir la condition originelle de la levée, et à subvenir aux frais de surintendance et d'administration.

Section. 10. *Il est décrété en outre, etc.,* que dans toute paroisse où il peut y avoir des écluses pour l'irrigation du ris, le Bureau des Ingénieurs d'Etat est par la présente autorisé à nommer une personne compétente comme inspecteur de levée pour la dite paroisse, dont le devoir sera d'inspecter la condition de toutes les écluses et autres coupures faites dans la levée, aussi bien que la condition générale de la levée elle-même, et d'en faire un rapport au dit bureau. Il surveillera en outre la construction de toutes les nouvelles écluses et autres tranchées qui devront être faites, et il verra à ce que le travail soit exécuté suivant les plans, spécifications et instructions à lui fournis par le bureau des ingénieurs d'Etat. Pour tous ces services, l'inspecteur recevra, comme rétribution, la moitié de toutes les sommes annuellement provenant des licences d'écluses, payables sur le certificat de l'ingénieur de l'Etat que de bons et fidèles services ont été rendus.

Sec. 11.—Il est décrété en outre, etc: Que rien dans cette loi ne sera interprété de manière à donner un droit de propriété à aucun individu sur aucune levée publique de l'Etat, en raison de la licence qu'il paye pour le privilège qui lui est accordé; et si le Bureau des Ingénieurs d'Etat ou du juri de police, condamne, n'importe en quel temps, comme peu sûre toute ouverture dans la levée, la licence pourra être révoquée sur la restitution à la personne intéressée du plein montant de la licence qu'elle aura payée pour un pareil privilège, et les dites autorités pourront, en tout temps, quand l'état d'une écluse deviendra suspect par la détérioration des matériaux ou autres causes, requérir de la personne qui s'en sert, qu'elle l'enlève et la replace d'une manière sûre et substantielle, et toutes les personnes seront aussi requises de faire écouler du côté des terres l'eau qui provient des écluses et qui séjourne au pied de la levée; et si quelque danger surgit de la négligence à observer cette clause, cet état de chose entraînera la perte de la licence.

Sec. 12.—*Il est décrété en outre, etc.,* Qu'il sera permis à tout individu en cet Etat de couper une levée publique, faite et entretenue par l'Etat, la paroisse ou par l'autorité spéciale ou générale du district de levée, dans le but d'user de la levée pour circulation ou transport ou dans le but d'y placer des tuyaux de fer pour machine, pourvu qu'il en demande préalablement l'autorisation au juri de police de la paroisse où la dite levée est située, et qu'il l'ait obtenue, après avoir déposé une somme d'argent suffisante pour combler cette coupure, le montant à déposer devant s'estimer sur le pied de 25 cents par yarde cube de remblai, et tout le travail devra se faire sous la surintendance de l'économe du ward de levée ou de l'inspecteur de levée nommé par le bureau des ingénieurs d'Etat, comme il est dit dans la section 10.

Il est décrété en outre, que quiconque violera les clauses de la précédente section en coupant une levée entretenue par l'autorité publique, sans complaire préalablement aux dispositions de la présente loi, sera poursuivi devant toute cour de juridiction compétente et sur conviction sera condamné à un emprisonnement à la geôle de paroisse pour un terme n'excédant pas six mois, et à une amende de deux cents piastres au plus.

Sec. 14. Il est décrété en outre etc., Que tous règlements non désignés spécialement dans cette loi, qui pourront être nécessaires pour mettre pleinement en vigueur ses dispositions, seront faites par les divers juris de police agissant de concert avec le bureau des ingénieurs d'Etat. Lorsqu'un plan sûr d'arroser les champs de ris pourra être adopté par l'usage de syphons ou autrement, et lorsqu'il sera approuvé et recommandé par le bureau des ingénieurs d'Etat, il sera du devoir des juris de police de donner un avis public à cet effet avant le premier jour d'octobre de toute année, et après cela la licence sera délivrée seulement pour le dit nouveau plan, et des mesures seront prises pour enlever les vieilles constructions et remblayer avec de la terre les espaces ouverts, suivant les instructions qui pourront être fournies par le bureau des ingénieurs d'Etat.

Sec. 15. Il est décrété en outre, etc., que lorsqu'il pourra y avoir danger de crevasse dans une levée publique, ou quand une crevasse peut déjà exister, requérant une prompte assistance de la part des autorités d'Etat pour l'empêcher ou la fermer, le gouverneur pourra ordonner à l'ingénieur d'Etat, en chef, de procéder au travail par l'achat de matériaux et l'emploi de travailleurs sans être astreint aux formalités et aux délais qui occasionnent la manière usuelle prescrite pour l'adjudication des contrats, et pour le payement des frais ainsi encourus, l'auditeur des comptes publics tirera son mandat sur le trésorier, avec présentation d'un compte-rendu des dépenses, approuvé par le gouverneur et l'ingénieur de service, lequel mandat sera payable sur le fonds de District du District où le travail peut avoir lieu, ou sur le fonds général des ingénieurs, ou porté sur les deux, comme le gouverneur pourra le déterminer; *pourvu* qu'aucune dépense, dans aucune crevasse ou crevasse imminente ne dépasse la somme de trois mille piastres, payable sur ledit fonds de district ou d'Etat.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie certifiée:
(Signé) WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 89.] LOI

Pour créer un juge de paix additionnel et un constable dans le ward No neuf (9) de la paroisse de Natchitoches, dont le siège sera au Rigolet Bon Dieu, dans la dite paroisse; pour définir sa juridiction, pourvoir à son élection et prescrire la manière dont la place sera remplie.

Attendu que, conformément à l'article 48 de la Constitution, due notice a été donnée de l'intention de présenter le bill dont il est question ci-après, notice insérée dans le *People's Vindicator*, journal publié dans la ville et la paroisse de Natchitoches, plus de trente jours avant la présentation du bill à la Chambre des Représentants d'où il est originaire.

SECTION 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'un juge de paix additionnel et un constable sont créés dans le neuvième ward de la paroisse de Natchitoches, dont la cour siègera au Rigolet Bon Dieu, dans la dite paroisse; pourvu que la justice de paix et le constable alloués déjà par la loi soient établis à Cane River, dans la dite paroisse, et que la dite justice de paix ait concurrente juridiction dans tout le neuvième ward de la dite paroisse.

Sec. 2. Il est décrété, en outre, etc., Que le dit juge de paix et constable auxquels il est pourvu par la première section de cette loi, seront élus par les votants qualifiés du neuvième ward de la dit paroisse, à la prochaine élection générale tenue en cet Etat de la manière prescrite par la loi; et d'ici là la nomination sera faite par le Gouverneur, par et avec l'avis et le consentement du Sénat.

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 90.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section trois mille sept cent cinquante des statuts de la Louisiane, révisés par Ray, sur les émoluments du voyer.

Section 1 Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que la section trois mille sept cent cinquante des statuts de l'Etat de la Louisiane révisés par Ray en 1870, est amendée et décrétée de nouveau dans la forme suivante, savoir:

Ils auront droit à demander et à recevoir pour leurs services respectifs les émoluments qui suivent, savoir:

Pour milleage pour aller à et revenir de tout endroit où un arpentage doit être fait, dix cents (10)

Pour mesurer la façade de tout morceau de terre, sur tout bayou ou rivière, pour chaque mesure courante d'un arpent, dix cents (10)

Pour mesurer la ligne de profondeur où la ligne touche aux marais et aux cyprières, et pour mesurer des lignes sur le fond, pour chaque arpent, dix cents, (10)

Pour projeter une ligne droite, pour chaque mille, deux piastres, ($2)

Pour mesurer un cours d'eau, pour chaque arpent. dix cents (10)

Pour chaque plan d'un morceau de terre, y compris le régistre, deux piastres et cinquante cents ($2 50)

Pour chaque copie certifiée dudit plan, cinquante cents (50)

Pour plantation de tout poteau d'angle, vingt-cinq cents (25)

Pour tout morceau additionnel de terre compris dans le plan, avec mesurage et limites, deux piastres et cinquante cents (2 50)

Pour mesurer chaque lot, dans un bourg ou endroit divisé en lots, pour chaque pied courant, un cent (1)

Pour tout plan original de tout lot, y compris le régistre, deux piastres cinquante cents ($2 50)

Pour chaque copie certifiée dudit plan et du certificat d'arpentage, une piastre cinquante cents (50)

Pour tout morceau additionnel de terre sur un plan en connexion, une piastre cinquante cents ($1 50)

(Signé) R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Copie certifiée:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

No 91.] LOI

Faisant allocation pour payer les déficits dûs par l'Etat pour l'année dix-huit cent soixante-dix-neuf.

Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que la somme de dix-neuf mille sept cent quarante deux piastres et cinquante cents ($19,742 50) est allouée sur tout argent au trésor non encore alloué, tiré des revenus de l'année dix-huit cent soixante-et-dix-neuf, pour payer les déficits dûs par l'Etat, les dits montants pour être divisés et alloués, comme il est dit ci-dessus, pour les objets suivants, savoir:

Pour payer les déficits dûs aux juges de paroisse, dix-huit cent soixante-dix-neuf, deux mille cinq cent piastres ($2,500).

Pour payer le déficit dû au bureau de sanitaire d'Etat, dix-huit cent soixante-dix-neuf, onze cent quatre-vingt-deux piastres et quarante-deux cents ($1,182 42).

Pour payer aux assesseurs de paroisse, énumérant la milice, cinq mille piastres ($5,000).

Pour payer aux clercs de l'enregistreur des votants, paroisses de la campagne, neuf mille piastres ($9,000).

Pour payer un déficit au bureau du trésorier, pour payer les réparations, de nouveaux livres et des honoraires d'avocat à la cour des Etats-Unis, huit cent soixante-quinze piastres quatre-vingt-seize cents ($875 96).

Pour payer à Joseph Lulla pour loyer de partie de bâtisse occupée comme maison d'Etat pendant trente mois, à trente-cinq piastres par mois, mille cinquante piastres ($1,050).

Pour payer à T. P. Richardson, shérif d'Ouachita, service à la Cour Suprême, cent piastres ($100).

Pour payer les frais de clerc (Austin Green) dans l'affaire de l'Etat contre le chemin de fer du Nord de la Louisiane et du Texas, trente-quatre piastres et dix cents ($34 10).

R. N. OGDEN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
S. D. McENERY,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 10 avril 1880.
LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 21 mai.—Température—vents du nord à l'est, température plus basse, temps couvert et pluie.

Température du 20 mai 1880.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	70	21
Midi	74	23
3 P. M.	78	25
6 P. M.	76	24

Bulletin météorologique.

Jeudi, 20 mai, 3 h. 02 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Augusta, Ga	85	Louisville, Ky	76
Atlanta	83	Memphis, Tenn	84
Corsicana, Tex	75	Mobile, Ala	81
Cairo, Ill	82	Montgomery, Ala	87
Chattanooga, Tenn	81	Nashville, Tenn	84
Cincinnati, O	84	New Orleans, La	74
Davenport, Iowa	71	Omaha, Neb	70
Dubuque, Iowa	69	Pittsburgh, Pa	88
Galveston, Texas	73	Savannah, Ga	81
Indianola	73	Shreveport, La	71
Keokuk, Iowa	72	St Louis, Mo	67
Key West, Fla	78	St Paul, Minn	59
La Crosse, Wi	65	Vicksburg, Miss	73
Leavenworth, Kas	73	Yankton, D. T	

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (eaux les plus basses).

Augusta	6.04	Nashville, Tenn	4.03
Cairo, Ill	20.04	New Orleans*	2.01
Cincinnati, O	8.11	Omaha, Neb	7.02
Davenport, I	8.02	Pittsburg, Pa	1.06
Keokuk, Iowa	8.09	Shreveport, La	11.11
La Crosse, Wis	7.06	St Louis, Mo	15.07
Leavenworth, K	8.03	St Paul, Minn	6.06
Louisville, Ky	5.11	Vicksburg, Miss	39.04
Memphis, Tenn	17.06	Yankton	

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE H. BOHR,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé dans les dernières vingt-quatre heures:

MARIAGES:—Jean Bodard à Mme Veuve Adèle Perée.
Myers Johnson à Mlle Loddy Shanks.
Frederick Lyons à Mlle Joséphine Armstrong.
Simon Karpe à Mlle Fannie Carb.
Charles J. McInerney à Mlle Julia C. Nelson.
John McCay à Mlle Thérèse Toccassier.

NAISSANCES:—Mme Julien Corten, une fille, 14 mai.
Mme D. C. Dasave, une fille.
.. Auguste Poirier, un garçon, 3 mai.
.. Alex Toomey, un garçon 18 mars.
.. Anthony Visard, un garçon, 10 avril.
.. Rudolph G. Holser, un garçon, 6 mai.

DECES—Ben Bell, c., 6 mois, natif de la Nlle-Orléans, coin des rues Philip et St-Denis.
J. A. Kingsmill, 16 ans, natif de la Nlle-Orléans, 121 rue Religieuse.
Frances Basill, 6 mois, natif de la Nlle-Orléans, 60 rue Adèle.
F. J. Wisburn, 30 ans, natif de la Nlle-Orléans, rue Toulouse, près Tremé.
Mme Agnes C. Goldes, 30 ans, native de la Nlle-Orléans, rue Austerlitz, près Live Oak.
Charles Rhodes, 63 ans, natif d'Angleterre, rue Liberté, près Clio.
Joséphine Fate, 6 jours, native de la Nlle-Orléans, coin Force et London avenue.
Marie Albertine Nunes, 8 mois, native de la Nlle-Orléans, 250 rue Dumaine.
T. H. Monroe, 32 ans, natif du Canada, coin des rues Palmyre et Johnson.
Jules Murphy, c., 8 mois, natif de la Nlle-Orléans, coin des rues St-Bernard et Tonti.
Emile Myer, 7 mois, Carrollton, natif de la Nlle-Orléans.
Robert Dinkel, c., 307 rue Carondelet, Louisiane.
Maggie Vaughan, 7 mois, No 294 rue Dryades.
Chas G. Kramer, 5 ans, No 57, rue Washington.
Gustave Dietz, 5 ans, coin des rues Philip et Freret.

Réunion de l'association sanitaire.—Une réunion spéciale de l'Association sanitaire a eu lieu hier matin à 9 heures sous la présidence de M. Fenner.

Le Dr Mitchell, du Bureau national de santé, a donné connaissance des nouveaux règlements adoptés par le Bureau pour régir les communications par bateaux à vapeur et par chemins de fer pendant les saisons d'épidémies, et il a présenté quelques remarques à ce sujet. Il a dit qu'il avait toujours été convaincu que les communications avec un port infecté pouvaient rester ouvertes sans danger, pourvu que l'on adoptât des règlements sanitaires convenables.

Le docteur recommande de tenir le Bureau national et le pays au courant de tous les cas de fièvre jaune afin d'empêcher les fausses rumeurs et les exagérations. Les règlements pour les bateaux à vapeur prescrivent une inspection des passagers et du fret et s'il n'y a rien de suspect, un certificat le constate. Il sera établi des stations d'inspection le long du fleuve pour examiner chaque bateau à son passage. Si un cas de fièvre jaune s'est déclaré dans le trajet, le malade sera transporté à l'infirmerie de la station où il sera soigné. Les stations auront des bateaux de service pour porter au besoin des provisions et des médicaments.

Les règlements pour les chemins de fer sont ceux de l'année dernière avec les modifications suggérées par l'expérience. Le frêt d'un point infecté sera transporté dans un wagon ouvert où la ventilation sera parfaite. A 50 ou 100 milles le frêt sera retiré du wagon ouvert pour être placé dans les wagons à marchandises ordinaires. Les passagers seront transférés à certains points mais deux trains ne se rejoindront jamais. On fera usage des désinfectants.

MM. J. C. Clarke et Chas. A. Whitney, représentant les chemins de fer, se sont déclarés satisfaits des règlements prescrits.

Pour les bateaux M. Burdeau a dit qu'à cause des basses eaux ses 12 bateaux seraient bientôt retirés et M. J. B. Woods, de la ligne Anchor, a déclaré approuver les règlements. M. J. A. Aiken, de la ligne de la rivière Rouge, en a dit autant et a demandé au Dr Mitchell de faire établir une station au confluent de la rivière Rouge.

Le Dr J. C. Beard, du bureau de santé d'Etat, a exprimé la conviction que ce bureau endosserait les règlements et il a dit que les représentants du Bureau National et de l'association seraient invités à conférer avec le Bureau d'Etat à la séance du soir.

Une résolution de M. Booth endossant les règlements du Bureau national a été adoptée.

Le président a désigné MM. Schmidt et Ginder pour représenter l'association à la conférence du soir.

La réunion s'est ensuite ajournée.

Le Bureau de Santé.—Séance hier soir. Présents MM. Drs. Jones, Formento, Davidson, Shepard et M. E. Hernandez, le Dr Bemiss du bureau national de Santé, Henderson, de l'association sanitaire auxiliaire.

Le Dr Davidson a dit que la réunion avait pour but de discuter les règlements adoptés par le bureau national de santé au sujet des bateaux à vapeur et des chemins de fer.

Le Dr Bemiss, du bureau national, a fait observer qu'il avait été invité à assister à cette réunion par un des membres du bureau d'Etat, mais qu'il n'avait rien à proposer à ces messieurs. Il a ajouté qu'il était venu seulement pour être au courant des suggestions qu'ils pourraient faire; que leur mission à la Nlle-Orléans était simplement de consulter les hommes des bateaux et des chemins de fer à propos des règlements projetés par le bureau national. Il a demandé si le bureau désirait que la lecture en fut faite.

Le Dr Formento a dit que ces règlements étaient d'une trop grande importance pour que le Bureau émit une opinion aussi précipitée et a demandé un délai pour que le Bureau pût les prendre en considération sérieuse.

Le Dr Bemiss a fait remarquer qu'il n'était pas venu pour discuter des règlements mais seulement pour prendre des informations.

Le Dr Jones a demandé alors qu'il fut fourni au bureau une copie des règlements projetés par le Bureau national, ce à quoi le Dr Bemiss a répondu qu'il n'avait pas de copie à donner, mais qu'il communiquerait l'original si le bureau le désirait.

Un membre de l'Association sanitaire a offert alors ses services pour prendre une copie des dits règlements, et l'offre a été acceptée.

Cela fait, le bureau s'est ajourné.

Nominations.—Hier, le gouverneur intérimaire a fait les nominations suivantes:

W. H. H. Brooks, assesseur de la paroisse Plaquemines;
A. Maridat, inspecteur des poids et mesures de la paroisse Ibérie;
A. B. Hayes, membre du juri de police de la paroisse Plaquemines;
Jeff. B. Rossiler, constable du quatrième ward de la paroisse Ouachita;
L. J. Land, Geo. D. Wilson, V. H. Tillery, John McKey et W. J. Kilbourne, membres du juri de police de la paroisse Ouest-Carroll.

Avis aux navigateurs.—Le bureau des phares de Washington donne avis qu'à partir du 15 juillet 1880, le phare Alligator Reef, Florida Key, en Floride, montrera un feu rouge à chaque troisième évolution au lieu d'à chaque sixième comme à présent.

Avis est donné aussi qu'à partir du 15 juillet 1880, un feu paraîtra de la nouvelle bâtisse érigée sur Américain Shoal, Florida Reef, entre Sombrero Key et Sand Key. L'appareil éclairera tout l'horizon, il est caladioptric, de première classe, et arrangé pour montrer un feu blanc toutes les cinq secondes.

Le foyer étant à 110 pieds au-dessus de la moyenne des basses eaux, le feu pourra être vu par un temps clair, du pont d'un navire ayant quinze pieds au-dessus de l'eau, à une distance de 16 milles nautiques.

Le phare est établi dans six pieds d'eau, et à 200 pieds au Nord Ouest du fanal B. C'est une structure en fer, ayant la forme d'une pyramide tronquée. Le tout est peint en brun excepté l'escalier cylindrique conduisant à la lanterne qui est blanc.

Position approximative du phare d'après la Charte hydrographique:
Latitude, 24° 31' (25") N.
Longitude, 81° 31' (19") W.
Positions et distances des objets en vue:
Sombrero Key Light-House, E. N. E. 1/8 E., 23 milles nautiques.
Sand Key Light-House, O. S. O. 1/2 O., 19 3/4 milles nautiques.
Key West Light-House, O. 1/8 N., 15 milles nautiques.
Beacon A, Eastern Sambo Key, O. S. O. 1/2 O., 8 milles nautiques.
Beacon 6, Looe Key, E. N. E. 1/2 E., 6 1/2 milles nautiques.

Le minerai de la paroisse Franklin.—On a envoyé à la Nouvelle-Orléans pour les faire analyser des échantillons de minerai trouvés dans les collines de l'île Sicile, paroisse Franklin. Ces échantillons sont des pyrites de fer, contenant des parcelles d'argent; l'analyse indiquerait un rendement de 40 onces d'argent par tonneau pour quelques uns seulement des échantillons. Il est douteux que l'exploitation soit avantageuse.

On prétend que des dépôts de plomb ont été découverts sur la rivière Rouge.

Syndicat pour liquider les dettes de la ville.—Les membres du bureau du syndicat pour liquider les dettes de la ville se sont réunis hier soir, dans le but de s'organiser. Toutes les questions se rattachant à la mise à exécution de la loi pour la liquidation de la dette ayant été soumises à la Cour suprême, le bureau a renvoyé toute la question à un autre jour.

Les bons à prime devant la Cour Suprême de l'Etat.—Dans les procès intitulés "Sun Mutual Insurance Company contre I. W. Patton, etc, et Lucas E. Moore contre la ville de la Nouvelle-Orléans," la Cour, après avoir entendu les plaidoiries de MM. Kelly, White, Thomas, Kruttschmitt, McConnell et Miller pour les demandeurs, a reçu les mémoires.

Dans celui du "Factors and Traders Insurance Company" la cour a reçu les mémoires, les plaidoiries entendues étant admises pour les deux affaires.

Cour Suprême de l'Etat.—Hier, dans le procès que M. Dan A. Wilson a intenté à M. P. S. Wiltz, dans le but d'empêcher M. Wiltz d'exercer les fonctions d'administrateur public, auxquelles le gouverneur vient de le nommer, la Cour Suprême de l'Etat a confirmé le jugement du juge Rightor de la sixième cour de district, jugement qui avait repoussé la demande d'injonction de M. Wilson.

Dans le procès intenté par W. L. Wooden contre Alcée Leblanc, la cour après avoir entendu les plaidoiries de MM. B. K. Miller et Mott pour le demandeur, et de MM. Chiapella et Tally pour le défendeur, a reçu les mémoires. On se souvient peut-être que M. Wooden a été dernièrement nommé par le gouverneur, inspecteur des abattoirs, et que M. Leblanc a été élu aux mêmes fonctions par le juri de police de la paroisse St-Bernard.

Cour Criminelle Supérieure.—Le second jugement de Maurice M. Dreifus, déclaré coupable, le 20 février 1880, d'avoir, le 6 janvier 1880, détourné $100 au préjudice de M. J. P. Sarrazin, a commencé hier matin. Le juri l'a acquitté.

Le jugement du caporal Ed. Murphy, accusé de meurtre, a été remis au 25 du courant; celui de Mortimer Edson, accusé de tentative d'incendie, à été remis au 27 du courant; ceux de E. et A. Boyard, accusés de voies de fait, et de E. Boyard, d'attaque dans l'intention de commettre un viol ont été remis au 28 du courant; celui de Charles H. Evans, accusé de viol a été remis au 2 du mois prochain.

—Le juri a acquitté M. C. J. Berry, qui était accusé d'avoir détourné $100 du Lafayette Hook and Ladder Company No 1.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Le rapport de M. J. W. Gurley, commissaire nommé pour évaluer les honoraires dus à M. Oglesby et à la succession de W. C. Black, syndic du New Orleans Savings Institution, alloue $7000. Les recettes des syndics ont été de $276,619 19, leurs débours de $189,363 24, et la balance en caisse, le 1er décembre 1879 était de $87,255 95. Le rapport sera enliassé et il est accordé 30 jours aux intéressés pour le contester.

Cours de district.—A la deuxième cour, la succession d'Andrew Wallis Hunter est ouverte.

A la cinquième cour, dans le procès intenté par J. Léonard à Wm. O'Hern, le juge Rogers a refusé une nouvelle audition de cause.

Dans celui intenté par James S. Zacharie à Hugh Lewis, le juge a rendu un jugement en faveur du demandeur pour $325.

Cour du juge Miltemberger.—Joseph Peterson ou Kenner, ou mieux encore, Joseph Seymour, accusé de vol, a été envoyé devant la première cour de district. Cautionnement de $250.

Hugh Early, accusé d'attaque à main armée, a été envoyé devant le même tribunal sur le chef de voies de fait. Cautionnement de $500.

Louis Caddo, accusé de vol, a été renvoyé de la plainte l'accusateur ne s'étant pas présenté en cour bien qu'il eut été cité.

L'interrogatoire de Tin Sing et Sam Sing, accusés d'être entrés nuitamment dans une maison et d'y avoir commis un vol—a été remis au 26 du courant.

Alice Chapman, pour bris de paix et Mme John, pour s'être enivrée, avoir troublé la paix et s'être servie de langage obscène, ont été condamnées à une amende de $10 ou à vingt jours de prison de paroisse.

Cour du juge Sheehan.—Mary Chatman, accusée d'insultes et d'attaque; Gilbert Hill, accusé de voies de fait, ont été requis de fournir un cautionnement de $100 pour répondre de leur bonne conduite. A défaut de cautionnement ils passeront cinq jours en prison. Ils ont été, en outre, condamnés à une amende de $5 ou à dix jours de prison.

Ann Ganets, accusée d'ivrognerie et d'attaque; Mme Roache, accusée d'ivrognerie, de bris de paix, de langage obscène, d'insultes et de menaces—ont dû donner un cautionnement de $100 pour répondre de leur bonne conduite. A défaut de cautionnement elles passeront cinq jours en prison.

Le juge a acquitté Alphonse Johnson et Francis Brooks, accusés de vol; Mme Brookwa, Mary, Margaret et Gustave Brookwa accusées de voies de fait.

Mary Hanley, a été condamnée à une amende de $5 ou à dix jours de prison de paroisse pour ivrognerie.

Paragraphes.—Un chien qui avait mordu Olivia Duval, petite fille, dans la rue Bouny, a été tué par l'officier Miller.

—Wm. Randolph, c., a été écroué à la station du huitième precinct. Mary Patterson l'accuse de vol.

—Wm. Thompson, c., pour s'être battu et avoir troublé la paix, a été arrêté au coin des rues Dumaine et Derbigny.

—Mme John a été arrêtée dans la rue St-Pierre, entre les rues Marais et Tremé. Elle est accusée d'ivrognerie, de bris de paix et de langage obscène.

—Luster Smith (c.), pour méfait, a été arrêté à l'encoignure des rues Washington et Dryades, et écroué à la station du sixième precinct.

—Margaret Cohen a été arrêtée dans la rue Joséphine, près de la rue Magasin. Mlle Robert l'accuse de lui avoir volé une robe.

—Le mulet du car No 17, de la ligne de la rue Tchoupitoulas, est tombé dans cette dernière rue, près de la rue Ste-Marie, et s'est cassé la jambe. Il a été transporté aux écuries de la compagnie où il est mort.

—Annie Hamilton, bébé de 9 mois, est morte au coin des rues Ste-Mary et Religieuse. Le Dr Sylvester qui l'avait soignée ayant refusé de donner le certificat requis, le coroner en a été averti.

—James Price ou Skinner Norton, accusé d'être suspect et dangereux, a été arrêté au coin des rues Melpomène et Camp.

—Jos. Burnes, italien, employé de la compagnie du chemin de fer de Morgan, s'est cassé la jambe droite. Il a été transporté à l'hôpital.

—M. Haas, a informé la police qu'un nègre ayant un sac rempli de chaussures était venu chez lui au No 90 de la rue Hancock, dans la paroisse St. Bernard, et lui avait offert de les lui vendre, mais M. Haas lui ayant demandé où il les avait prises, le nègre s'est enfui laissant le sac derrière lui.

—Le gouverneur par interim McEnery a gracié Mike McGuire, qui avait été condamné le 15 mars à 3 mois de prison de paroisse; J. K. Murphy et Sam Lawson, déclarés coupables de tentative d'incendie et qui avaient été condamnés aux travaux forcés à perpétuité; la sentence de Benjamin Berkery, déclaré coupable de faux, a été commuée en un an d'emprisonnement; il avait été condamné à dix ans de travaux forcés par le juge Whitaker.

—Le bataillon allemand donnera le 23 et le 24 mai au parc Oakland un grand Festival Militaire.

—Hier, à midi, un coup de pistolet a été tiré au coin des rues Magnolia et Thalie; la balle est allée frapper à la jambe Maggie McEvoy, petite fille, qui, dans le moment, jouait dans la cour de ses parents. La blessure n'est pas grave.

—Hier soir, à dix heures, Joseph Alexander a été arrêté au coin des rues Poydras et Bassin, pour s'être battu.

—Joseph School, accusé de s'être battu et d'avoir troublé la paix, a été arrêté dans la rue Poydras, près de la rue Bassin.

—Hier soir, à huit heures, John et Clara Johnson, c., ont été arrêtés à l'encoignure des rues Dryades et Gravier; ils sont accusés de bris de paix.

—A la même heure, Louis Darsy, pour s'être battu et avoir troublé la paix, a été écroué à la station centrale.

—Agnès Meshow, c., a été arrêtée hier, à 5 heures de l'après-midi. Mme Lamarque, domiciliée au No 212 de la rue Camp, l'accuse de lui avoir soustrait $20.

—Un duel a eu lieu hier, à quatre heures et demie, au-dessous des Abattoirs, entre MM. L. J. Mathers et Charles Kennedy; l'arme choisie était le pistolet, deux coups de feu ont été échangés sans résultat.

—Hier matin, à 4 heures et demie, Mme Joséphine Channa, qui tient une table au Marché Français, a été assaillie par un nommé Papino qui l'a frappée de trois coups de poignard. On attribue la cause de cet acte désespéré au refus de Mme Channa de lui donner sa fille en mariage. Elle a été transportée chez elle au No 65 de la rue Dumaine. Ses blessures ne sont pas graves. Papino s'est enfui et n'a pas encore été arrêté.

—Gov. Allen et Moses Christopher, accusés de filouterie, ont été arrêtés et écroués à la station du quatrième precinct.

—Hier soir, à six heures, Joseph Cohen, petit garçon, âgé de douze ans, s'est grièvement blessé en tombant d'un arbre, chez lui, au coin des rues Terpsichore et Annonciation. Le Dr Brickham qui a été appelé près de lui refuse d'émettre son opinion.

—Les élections primaires du parti républicain ont eu lieu hier; il y avait deux tickets, celui de la faction Grant et celui de la faction Sherman. A minuit, les retours officiels n'étaient pas parvenus aux quartiers-généraux.

—"Knights of Sammer Social Club." —Sous ce titre, il s'est organisé, dimanche dernier, un club de jeunes gens du deuxième district; la salle de son siège est à l'angle des rues Dumaine et Johnson, et les officiers sont: Adolphe Wulff président, Marky McDonnell vice-président, Alfred Brunet secrétaire, et Louis Bringier trésorier.

Education publique.—Une réunion du Conseil de direction des Ecoles Publiques a eu lieu soir, sous la présidence de M. J. Semmes.

Le comité nommé à la dernière séance pour examiner l'état financier du bureau a présenté les résolutions suivantes:

Que pour l'année courante les écoles seront fermées du 30 juin au 1er octobre;

Que, à partir du 1er juillet, les instituteurs et institutrices actuellement employés dans les écoles seront regardés par ce bureau comme professeurs sans emploi actif, sans salaire, jusqu'à l'époque fixée ci-après pour la réouverture des écoles.

Résolu que tous les contrats faits par le présent Bureau pour l'emploi et salaire des portières, pour loyer des maisons d'école, expireront le 31 juillet 1880 et que toute dépense non nécessaire pour protéger la propriété publique ou les intérêts des écoles de la ville, sera discontinuée depuis le 31 juillet jusqu'au 1er octobre 1880.

Ventes inscrites au Bureau de l'annotateur des aliénations:

Bernard Schultz à Henry Bitters, deux terrains et bâtisses, 32x114, rue Pauline, entre Chartres et Royale ... $600
Lucien Dolery à Antoine Lanata, un terrain et bâtisses, 44x65, rue St Pierre, entre St-Claude et Tremé ... $1.550
Mme H. P. Livermore à Emile L. Seulté, six terrains et bâtisses, 28x151, rue Peters, coin Amory ... $1.000
John A. Augustin à Mme J. L. Rider, un terrain et bâtisses, 16x21, Passage de la Bourse, en face Conti et St ... $300
George Seigel à J. B. Camors & Cie., quatre terrains et bâtisses, 32x64, rue Melpomène, entre Rampart et Dryades ... $1.500
J. B. Pombran à Mme Henerine Jaquet, un terrain et bâtisses, 107x115, rue Abadie, entre Broad et Orange ... $500
Alfred Rousseau à Charles Stiegler quatre terrains et bâtisses, 17x100, rue St Philippe, entre Tonti et Miro ... $150
Succession de J Sauvage à W. Walling, un terrain et bâtisses, 36x120, rue Désiré, entre Bourgogne et Dauphine ... $825
John Elmore à la People's Society of Algiers, un terrain et bâtisses, 30x120, rue Jefferson, entre Decatur et Madison ... $100
Joseph Rosenthal à Jacob Detsel, trois terrains et bâtisses, 31x120, rue Hampson, entre Short et l'avenue Canal ... $500
Claude Mauria à P. A. Delvaille, un terrain et bâtisses, 56x48, rue Esplanade, coin Tremé ... $3.050
Israélite Charitable Association à la Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans, etc., deux terrains et bâtisses, 30x150 rue Lepage ... Donation

HOSTETTER'S
CELEBRATED

STOMACH
BITTERS

Fortifiez le Système
Et vous êtes armé contre la maladie.

Le meilleur tonique dans ce but est l'amer connu sous le nom de "Hostetter's Stomach Bitters", qui rend la digestion facile et complète, prévient la bile, tient l'intestin en état. Les effets en sont si bienfaisants que non seulement le corps en est fortifié et réglé, mais l'esprit affranchi de toute défaillance.

A vendre par tous les pharmaciens et marchands.
15 mai—D. Mar. J. v&c

MEDAILLES
Décernées à l'Exposition Universelle de Paris de 1878.

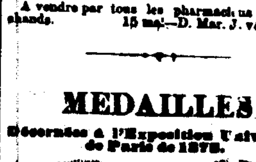

MALAKOFF BITTERS

qui, comme l'indiquent les médailles ci-dessus, a remporté le prix à la dernière exposition de Paris. C'est un cordial agréable et savoureux, un stimulant sain composé d'ingrédients aromatiques et amers, un fortifiant et un tonique d'une efficacité reconnue par la Faculté Médicale de la Louisiane. Ce bitter est spécialement propre à l'usage des familles.

ALPH. WALZ,
96 RUE CONTI,
PROPRIETAIRE et FABRICANT
26fév—1an—D&J

PRIX DES BESTIAUX

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ETRANGERES

FRANCE.

M. John Lemoinne successeur probable de M. Léon Say à l'ambassade de Londres.

Londres, 20—On croit ici que M. John Lemoinne va recevoir l'offre de l'ambassade de Londres et qu'il l'acceptera en cas de démission de M. Léon Say.

Reprise des travaux dans les ateliers.

Paris, 20—Il ne reste en dehors des ateliers que 500 grévistes. On croit que 12,000 sur 100,000 grévistes à Roubaix vont reprendre immédiatement leurs travaux. Cela mettrait fin aux troubles qui ont causé une si grande anxiété la semaine dernière.

Paris, 20—L'état hebdomadaire de la banque de France accuse une augmentation de 3,738,000 francs.

La seconde conférence des Home Rulers.

Londres, 20—Une dépêche de Dublin au Times dit qu'il y a eu une réunion plus nombreuse à la seconde conférence des Home Rulers qu'à la première. La lutte sur la direction de la session parlementaire étant terminée, la discussion a été moins vive et M. Parnell s'est montré plus conciliant.

Le grand meeting conservateur.

Londres, 20—Quarante nobles et gentlemen assistaient au meeting conservateur de l'hôtel de Bridewater. S'y trouvaient aussi, les lords Salisbury, Carnavon, sir Stafford Northcote et M. Cross. Lord Beaconsfield a exposé la situation faite par les élections au parti conservateur, mais il a ajouté qu'il n'y avait aucune raison de désespérer. Si les conservateurs savent rester fidèles à leurs principes, il pouvait prédire qu'ils reprendraient le pouvoir sous peu de temps.

Il s'est montré surpris de ce que M. Gladstone, après avoir répété plusieurs fois qu'il désirait se retirer de toute lutte politique, eut pu accepter deux postes. Il a nié qu'il eut jamais eu l'intention de donner sa démission de premier ministre. Il a demandé que les conservateurs continuassent à faire une opposition pleine de dignité. Le radicalisme est triomphant à l'heure qu'il est, a-t-il dit; mais rien ne lui fait croire que le succès soit durable. Il a attribué la défaite de son parti au désir de changement.

Il est impossible pour le cabinet actuel, avec ses éléments hétérogènes, de durer longtemps. Sir Robert Peel, sir Stafford Northcote et les Lords Carnavon et Salisbury ont aussi pris la parole.

Fin des grèves de Blackburn.

Londres, 20—Toutes les fabriques de Blackburn rouvriront landi, et il est probable que les ouvriers reprendront leurs travaux aux anciens prix.

Nouvelle candidature de sir Wm Harcourt.

Londres, 20—M. Plimsol, lib., a donné sa démission de membre du parlement en faveur de sir Wm Harcourt, pour Derby.

Les conservateurs lui opposeront sir Williams; ils inviteront, dit-on, sir Robert Peel à se poser comme candidat.

Discours de lord Beaconsfield au meeting conservateur de Bridge Water House.

Londres, 20.—Dans son discours au meeting conservateur de Bridge Water House, lord Beaconsfield a avoué que le résultat des dernières élections l'avait profondément surpris; il a accepté pour lui-même le blâme de la dissolution du Parlement; mais le parti lui-même n'était pas exempt de reproche en cette circonstance, son organisation était alors déplorable, il espère qu'à l'avenir on saura remédier à ce mal.

Dans ce but, il demande la nomination d'un comité avec le très Hon. W. H. Smith pour président. Il n'est pas vrai qu'il veuille abandonner la direction du parti. Si le parti croit qu'il est de l'intérêt public qu'il conserve cette direction, il est prêt à se consacrer tout entier à son service.

Lord Carnarvon, a pris en suite la parole au milieu des applaudissements de l'assemblée. Il a dit s'être séparé du gouvernement par suite d'un différend avec ses collègues sur une seule question; la composition du nouveau ministère l'a découragé, consterné. Il a cru de son devoir de soutenir le parti conservateur et il le fera avec toute l'énergie dont il est capable.

Ouverture du Parlement anglais—Discours du trône.

Londres, 20—Le Parlement s'est réuni aujourd'hui. Le discours de la Reine parle des relations cordiales de l'Angleterre avec toutes les puissances. Il fait espérer la prompte et complète exécution de tout le traité de Berlin; c'est la mission qu'a reçu M. Goschen en partant pour Constantinople.

Le discours dit qu'il sera fait des efforts incessants pour pacifier l'Afghanistan et y établir un gouvernement fort, indépendant, mais ami. La situation financière de l'Inde, révélée récemment, demande une attention toute spéciale.

On songe à établir un système de confédération dans le Sud de l'Afrique; mais on gardera le Transwall.

Les importations, les exportations et autres indices prouvent qu'il y a une reprise commerciale.

La baisse récente dans le revenu reste la même. Les estimations du revenu exposées devant le dernier Parlement ne seront probablement pas dépassées. Des lois sérieuses devront être présentées dans la session.

L'acte sur le maintien de la paix en Irlande expire le 1er juin; il ne sera pas renouvelé. La loyauté, le bon sens de la population irlandaise justifient cette confiance; l'on s'en tiendra à la loi ordinaire appliquée avec fermeté pour maintenir la paix.

Les lois votées pour adoucir la détresse en Irlande ont eu jusqu'ici de l'efficacité; le cabinet s'occupe de savoir s'il faut augmenter la somme des avances autorisées jusqu'ici par la loi.

Des projets de loi sur les intimidations sur les élections, pour protéger les fermiers contre les dégâts faits par le gibier; pour déterminer la responsabilité des maîtres dans les accidents arrivés aux domestiques, pour étendre les franchises de bourgs à l'Irlande, seront présentés au Parlement.

Lord Selbourne, grand chancelier, a lu le discours à la Chambre des Communes qui était remplie par la foule. Il y avait peu de monde à la Chambre des Pairs.

La ligue des terres américaine

New York, 20—La ligue des terres en Amérique a tenu une séance, ce matin, à la salle des Turners. M. T. Collins occupait le fauteuil. On a discuté la constitution et les règlements de la ligue.

Voici le titre adopté pour la société: Ligue nationale irlandaise des terres en Amérique.

Un article de la constitution dit que l'organisation ne peut avoir deux officiers résidant dans un seul et même Etat. On a longtemps discuté la question de savoir si les sommes collectées seraient remises entre les mains d'un trésorier central à New York ou envoyées en Irlande.

M. Michael Davitt assistait à la séance.

New-York, 20—A la séance du soir, la question du maniement des sommes reçues a été réglé par un article de la constitution qui dit que toute somme reçue sera remise à la ligue irlandaise des terres des Etats-Unis.

Le centenaire de Nashville. Concours d'artillerie.

Nashville, 16.—L'ex-gouverneur Joseph Brown, de Georgie, qui est ici, a reçu une dépêche lui annonçant qu'il est nommé sénateur des Etats-Unis, à la place de M. Gordon, démissionnaire.

Le gouverneur Brown a accepté, le concours pour les manœuvres militaires qui ont eu lieu hier, conformément au programme, pour le prix de $1000, accordé par le bureau des directeurs du centenaire aux meilleures manœuvres d'artillerie. C'est la batterie C de l'artillerie légère de la Louisiane qui a terminé le concours. La liste des vainqueurs sera publiée aujourd'hui et les prix délivrés solennellement.

Convention républicaine de l'Illinois.

Springfield, Ill., 20—A la convention républicaine d'Etat, le comité sur les certificats d'élection a recommandé l'admission pour le comté de Green de 4 délégués en faveur de Grant et de 4 en faveur de Blaine. Le rapport sur les élections du comté de Cook n'était pas prêt.

M. Robbins, pour soulager le comité d'une partie de ses travaux, a demandé que l'on exclue tout candidat qui s'est séparé du comité.

Les délégués de l'Hôtel Palmer se sont présentés et ont été accueillis avec enthousiasme.

La résolution a été déposée sur la table aux applaudissements des partisans de Grant. Le vote a été de 301 contre 25. Ce résultat prouve que les grantistes ont une majorité d'environ 100.

WASHINGTON.

CONGRES.

Sénat.

M. Morgan, du comité spécial sur le compte des votes électoraux, fait un rapport avec amendements sur le bill présenté par lui en vue de maintenir l'observation stricte de la constitution des Etats-Unis, relativement à l'élection du Président et du Vice-Président. Mis à l'ordre du jour.

M. Edmunds dit que ni M. Teller ni lui ne peuvent voter le rapport de la majorité.

M. Morgan, du même comité, fait un rapport contraire sur le bill présenté par lui demandant que le président du Sénat communique aux deux Chambres du Congrès tous les paquets contenant les votes électoraux relativement au président.

M. Randolph fait un rapport favorable sur le bill changeant les limites du district de collection de Yorktown, Virginie, et étendant le district de Richmond, de façon à y inclure West Point. Adopté.

M. Morgan présente un bill à l'effet de rendre les droits politiques à John Forney, de l'Alabama. Référé.

Le Sénat passe au débat sur le bill établissant une liste de retraite pour les officiers non commissionés de l'armée; plusieurs amendements sont présentés à l'effet d'accroître le nombre des cadets de couleur à West Point; tous sont rejetés.

M. Kirkwood demande à ajouter que quand un homme aura servi pendant quinze années consécutives honorablement et fidèlement, et en qualité d'officier non commissionné pendant les cinq dernières années, il pourra être nommé sous lieutenant dans le corps où il aura servi. Adopté.

Le bill passe ensuite en troisième lecture.

M. Garland prend ensuite la parole en faveur des résolutions sur l'affaire Kellogg-Spofford. Il nie qu'il y ait eu, dès les commencements, un compromis pour faire admettre en même temps Kellogg et Butler. Il présente une résolution déclarant que Kellogg n'est pas élu et que son siège est vacant.

M. Kellogg prend alors la parole et passe en revue les témoignages.

Il a été reconnu que tous les affidavits lancés contre lui étaient des pièces fabriquées; tous les témoignages tendant à prouver la corruption étaient l'œuvre de parjures. On a supprimé les témoignages qui étaient en sa faveur; on n'en a pas fait mention dans le rapport. Ses agents ont envoyé des télégrammes en chiffres, parce que un des hommes d'Etat en visite à la Nouvelle-Orléans avait dit que si quelque personne hésitait à donner un témoignage qui puisse être exposé devant le public, elle pouvait le confier en chiffres au télégraphe. Lui même a traduit plusieurs de ces télégrammes; par exemple, il est important que boar be moon, voulait dire: il est important que l'on empêche Murray d'envoyer des télégrammes mensongers; en effet, les agents de Spofford essayaient de suborner Murray.

On ne peut prouver par aucun témoignage que l'on ait fait près de lui des tentatives inavouables, comme voudraient l'indiquer les traductions de M. Vance; il n'y a rien à redire dans tous les télégrammes. Il a offert de les traduire devant le comité, et n'en trouvant pas l'opportunité il en avait livré la clé à un autre.

M. Hill dit qu'un expert les a déchiffrés. M. Hill sait bien que Rose ne l'a fait que pour soutenir la théorie suivant laquelle les témoins en faveur de Kellogg étaient placés à la Douane. Il admet la correction de la traduction d'une dépêche disant à Badger d'envoyer les nominations, tandis que Sherman était absent, que Hawley était plus facile, etc.

La dépêche que M. Hill a traduite comme voulant dire que Badger devait envoyer les témoins, et que l'argent serait tout prêt à l'Hôtel, voulait dire d'envoyer des témoins pour prouver qu'il y avait un quorum dans les deux Chambres réunies. La partie qui a rapport à l'argent est l'œuvre de M. Hill.

Il lit plusieurs autres télégrammes et montre par d'autres témoignages qu'ils se bornaient à demander que l'on envoyât tels ou tels témoins.

Quant à la question de corruption, elle a été vidée lors de la discussion qui en 1877 a précédé l'admission.

Comme il ne doit de pouvoir parler qu'à la courtoisie d'autres sénateurs, il borne là ses remarques pour aujourd'hui.

Le bill pour rembourser Joseph R. Shannon, de la Louisiane, de la perte d'un bateau pris pour le service de l'armée pendant la guerre et détruit, est renvoyé à demain pour permettre de présenter tous les détails de l'affaire. Le Sénat s'ajourne.

Chambre.

M. Page, de la Californie, présente un mémoire du Bureau du commerce, représentant un capital de $50,000,000.—Référé.

La Chambre reprend les débats sur le bill réglementant le Code du district de Colombie qui est adopté.

Puis, en comité général, la Chambre discute le bill relatif aux terres publiques. Ce bill stipule que quand une terre acquise par un citoyen quelconque après paiement dû aux Etats-Unis, toute poursuite, toute sentence contre ce citoyen pour délit-perpétré sur cette terre, avant la dite poursuite et sentence sera nulle et non avenue seulement le citoyen en question devra prouver que la dite terre a été réellement achetée, payée et enregistrée, et que pardessus le marché, les frais de cour auront été payés. Le prix des terres sera réduit à $1.25 par acre. Ces conditions ne s'appliqueront pas aux terres de Californie, de l'Oregon, du Nevada, du territoire de Washington.—Renvoyé au comité.

Le bill suivant demande le transfert aux Etats du titre sur toutes les îles, lacs, bayous, cours d'eau dans ces Etats.

La Chambre s'ajourne à 7 h. 30 pour discuter les rapports des comités sur ces terres publiques.

Les courses en bateau.

Washington, 20.—Hanlon a reçu les $6,000 qu'il a gagnés hier.

Il a été convenu que mercredi prochain, il y aurait une nouvelle course entre lui et Riley.

Convention greenbackiste de l'Etat du Mississippi.

Jackson, Miss., 20—La convention du parti greenbackiste et du travail s'est réunie. Soixante-quinze délégués y assistaient, dont dix de couleur. Il y avait de quinze à vingt comtés représentés. Le col. M. D. L. Stephens a été élu président, et Hawkes, secrétaire. Les délégués envoyés à la convention nationale greenbackiste qui a lieu le 9 juin, à Chicago, sont: électeurs at large, Harris J. Hull; Seiotlock c., McLeod c., pour le 1er district; J. Mahone, J. Griffin, pour le 2e; J. Wimberly, Dr Platt, pour le 3e; J. Ross, S. Williams, pour le 4e; Hall Cass, Ollemburg, pour le 5e; Atwood c., Martin, pour le 6e; F. Vatrant, S. Davenport, pour le 7e.

Les indiens attaquant les colons dans leur territoire.

San Francisco, 20.—Une dépêche de Tucson, Arizona, annonce qu'un courrier est arrivé de l'ancien camp Grant, à 60 milles au nord de Tucson; il constate que, Eskiminson, ancien chef des indiens Carlos, actuellement en paix, a averti les blancs résidant de San Pedro de quitter le pays pour sauver leur vie, attendu que, à quelques milles de là, il y avait une nombreuse bande d'indiens sous les armes. Il y a déjà eu plusieurs colons de tués; on parle de cinq autres assassinés.

Convention démocratique d'Etat, de la Virginie.

Richmond, 20—La convention conservatrice a nommé électeurs "at large" W. Daniel, J. Barbour, Dr Moffett, général Wm Terry, P. W. Mc Kinney, et le général Scholfs.

On a adopté des résolutions requérant des délégués à Cincinnati de maintenir la règle des deux tiers et de ne pas soutenir comme électeur quiconque n'admettrait pas le candidat choisi par la convention de Cincinnati. La convention s'est ensuite ajournée.

Convention d'Etat New-Jersey.

Trenton, N. J. 20.—Environ un tiers des délégués à la convention démocratique d'Etat sont arrivés ici. L'idée générale est qu'il, ne donneront pas d'instruction spéciale aux délégués à la Convention de Cincinnati.

La convention catholique allemande.

St Louis, 20—La convention catholique allemande après avoir élu pour président H. Spanhorst, de St. Louis, a résolu qu'elle se réunirait la prochaine fois à Covington, Ky.

Convention des workingmen, Californie.

San Francisco, 20—Après avoir refusé de revenir sur le vote qui avait reconnu la lettre de Kearney comme représentant les idées de la convention, elle a adopté la candidature de Thurman, représentant du greenbackisme, puis elle a nommé un comité pour rédiger des résolutions, après quoi elle s'est ajournée à aujourd'hui.

La convention congressionelle s'est réunie hier soir.

Etat hebdomadaire des banques de France et d'Angleterre.

Londres, 20—Les espèces à la banque d'Angleterre ont diminué de 775,000 livres pendant la semaine.

Marchés Etrangers.

Liverpool, 20, midi—Le marché au coton est ferme avec des ventes estimées à 10,000 balles—dont 1000 balles étaient pour la spéculation et l'exportation. Middling Uplands 6 13/16d. Middling Orleans 6 7/8d. Recettes 5,600 balles, dont 5,450 de coton américain.

Futurs fermes. Uplands sur la base du low middling, livraison en mai 6 23/32 à 6 11/16d; mai et juin, juin et juillet 6 11/16 à 6 25/32d; juillet et août 6 23/32d. août et septembre 6 3/4 à 6 23/32d, septembre et octobre 7 11/16d; octobre et novembre 6 15/16d.

Liverpool, 20, 1:30 P. M.—Le marché au coton est ferme, Middling Uplands 6 13/16d, Middling Orleans 6 7/8d. Low Middling Uplands 6 9/16d. Good Ordinary Uplands 6 5/16d.

Futurs—Livraison en mai et juin 6 13/16d, août et septembre 23/32d.

Liverpool, 20, 5:15 p. m.—Coton—Uplands low middling clause, livraison en juin et juillet 6 21/32d, août et septembre 6 11/16d, octobre et novembre 6 9/32d. Futurs fermes.

ARGENT, STOCK, &c.

New York, 20 mai, soir.—Argent 3 à 5; change 4.85 1/2; gouvernements fermes, nouveaux 5's à 1.03 1/8, 4 1/2's à 1.09 1/2; 4's à 107 1/2, bons d'Etats calmes.

New York, 20—Balance à la sous-trésorerie:
Espèces ... $ 94,601,817
Papier-monnaie ... 8,041,015

Marchés américains.

New York, 20—Coton—Recettes nettes rien, brutes rien. Futurs calmes et fermes à la clôture; ventes 95,000 balles. Mai 11.68 à 11.70, juin 11.74 à 11.75, juillet 11.84 à 11.85, août 11.86, septembre 11.27 à 11.29, octobre 10.78 à 10.79, novembre 10.58 à 10.60, décembre 10.56 à 10.60.

New York, 20.—Coton calme; ventes estimées aujourd'hui à 59 balles. Uplands 11 13/16, Orléans 11 15/16; recettes nettes 2,612. Exportations pour la Grande Bretagne 2,585, pour la France 4,480, pour le Continent 2,298.

PASSES.

Port Eads, 20, 6 p. m.—Vents du sud-est. Arrivés: Navire américain P..., en 18 jours de Bath, Maine, barque anglaise Yarmouth, en 30 jours de Boston.

Partis, steamship Morgan, pour la Havane barque Hiperion pour Venise. Bugs pour Marseille. Excelsior pour Cork et Mathilde pour Cork.

FLEUVE ET RIVIERES.

Memphis, Tenn., 20.—Le fleuve a baissé de 10 pouces. Temps chaud et légère pluie. Pas d'arrivages ni de départs.

Cincinnati, 20.—La rivière a 8 pieds 10 pouces et baisse. Temps pluvieux.

St. Louis, 20.—Le fleuve a 15 pieds 5 pouces et est stationnaire. Temps clair et frais. Parti, Silver, pour la Nlle-Orléans.

Louisville, 20.—La rivière a 5 pieds 9 pouces et est stationnaire. Temps pluvieux et chaud.

Cairo, 20.—Le fleuve a 20 pieds 4 pouces et baisse. Temps clair et chaud.

Arrivés, John Means et Springer, de la Nlle-Orléans. Parti, Hotspur, pour la Nlle-Orléans.

Evansville, 20.—Temps pluvieux et venté.

Pittsburg, 20—La rivière a 6 pouces et est stationnaire. Temps couvert et chaud.

Ligne de la rue Dumaine et des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, station Clay. Parcours: (cars verts) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à Laharpe et de là à la station d'arrivée. Les cars bleus suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St-Pierre, et principalement par la rue des Ursulines jusqu'à la rue du Canal.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 20 mai 1880.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges	Balances
15 mai	879.9 9 58	107.624 99
17 mai	1,571.244 06	179.745 50
18 mai	1,334.503 12	98.172 22
19 mai	1,051.390 11	153.400 29
20 mai	957.449 81	125.189 63
Jusqu'ici cette semaine	5,793.626 68	664.531 63
Même temps la semaine dern	6,507.731 63	881.630 98
Total la semaine dernier	7,959.464 49	1,043.019 75
Total la semaine précédente	8,284.668 40	1,067.060 30

LE MARCHE MONETAIRE est très serré.

Les taux d'escompte par an sont comme suit:

Papier de commerce exceptionnel 7 à 8 pour cent
do A1 ... 8 à —
do seconde classe ... nominal
Prêts sur garanties collatérales ... 6 à 8 pour cent
Hypothèque A1 ... 8
do seconde classe ... nominal

ARGENT.

Argent américain (étalon) ... 99 1/2 à 100
do (trade dollar) ... 94 à 95
Dollar mexicain ... 90
Doublons espagnols et Patriot ... $15 50 à
Argent en lingot (N. Orléans) ... $1 14 à 1 10
do (Londres) ... 52 1/4
En monnaie courante, à l'exception des monnaies de ...

LE CHANGE étranger a légèrement avancé. LE STERLING est de 1/4 à 1/2c plus élevé. LES FRANCS sont plus forts.

Connaissement de navire et A1 clear ... 483 1/2 à 484
Traites de banques (commerciales) — à 486
do (commerciales faibles) — à 484 1/2
Soixante jours
Banquiers ...
à vue ... 486
 ... 489
Francs de commerce ... 5.23 1/2 à 5.22 1/2
Traites de banques, nominales 5.18 3/4 à
Soixante jours.

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est ferme.

Nous cotons comme suit:
Les Banques tirant des chèques à ... $2.50 de prime par $1,000
Les banquiers tirant des chèques à ... $2.50
Traites de commerce au pair à — de prime par $1000

LES ACTIONS manquent peu d'animation.

CONSOLIDES DE L'ETAT ET BONS A PRIME.—Le tableau ci-après indique le cours des opérations à la Bourse dans les Consolidés de l'Etat et les Bons à prime, tous deux montrant un déclin.

Aujourd'hui	Consolidés de l'Etat offre.	demande	Bons à prime offre.	demande
10 A. M.	46	46 1/2	26	25 1/2
12 M.	46	46 1/2	25 1/2	25 1/4
1 1/2 P. M.	45 3/4	46	24 3/4	25 1/4
Clôture 3 P. M.	45 3/4	46	25 1/4	25 1/2
Clôture d'hier	47 1/2	46 3/4	26 3/4	27

VALEURS DIVERSES.—Voici les dernières cotes courantes recueillies de diverses sources authentiques:

	offre.	dem.
1re hypothèque du Chicago, St-Louis & N. O. R. R.	109 1/2	112
2d do coupon	109 1/2	—
2d do datte	110	112
Petits Consolidés de l'Etat	44 1/2	45
Bons à Prime 1 rés.	95	111
Bons consolidés de la ville	38	39 1/2
Coupons de la ville à moitié payés	40	53 1/2
Serie de la ville	36 1/2	40
Cte des écoles de la ville	36 1/2	48
Mandats de levée	—	75
Mandats d'Etat	69	75
hypot. du N. O. City R. R.	105 3/4	106 1/2
do 4 pour cent (fel)	107 1/2	108
do New York	107 1/2	

VENTES A LA BOURSE DE LA NLLE ORLEANS

Bureau à 10 A. M.

83 actions Waterworks Co ... $41 75
5,600 Consolidés de l'Etat ... 46
5,000 do ... 46 1/4
5,000 do ... 46
15,000 do ... 45 3/4
7,000 Bons à prime ... [V 90] 46
8,000 do ... 26 1/2
10,000 do ... 26 1/2
10,000 do ... 26 1/4
20,000 do ... 26 1/4

Bureau à 12.

5,000 Consolidés de l'Etat ... 46 1/4
5,000 Bons à Prime ... 26
25,000 do ... 25 3/4
5,000 do [V janv. tirage juil.] 25 1/2

Bureau à 1:30 P. M.

10,000 Consolidés de l'Etat ... 46
2,000 Bons à prime ... 25 1/2
42,000 do ... 25 3/4
10,000 do ... 25 1/2
20,000 do ... 25 1/4
5,000 do ... 75
5,000 do [V janv. tirage de juil.] 25 1/4
5,000 do ... 25 1/2

Bureau à 3 P. M.

5,000 Bons à Prime ... 25 1/2
5,000 do ... 25 1/4
12,000 do ... 25 1/4
20,000 do ... 25 1/4
5,000 do ... 25 1/4
5,000 do ... 25 1/4
5,000 do [V janv. tirage de juil.] 25 1/4

BULLETIN COMMERCIAL.

Jeudi soir, 20 mai 1880.

COTON.—Les ventes aujourd'hui embrassent un peu plus de 1000 balles à des prix irréguliers n'exigeant aucun changement dans nos cotes.

Nous donnons ci-après les chiffres et le rapport de l'Exchange comme ci-dessous:

BASE DE CLASSIFICATION AMERICAINE.

Cotes générales.		Cotes de l'Ex.
Inferior	6 @ 7 1/4	
Low ordinary	8 1/4 @ 8 3/4	8 1/4
Ordinary	8 3/4 @ 9	8 7/8
Strict ordinary	9 1/4 @ 9 3/4	
Good ordinary	9 7/8 @ 10 1/4	10
Strict good ordinary	10 1/4 @ 10 1/2	
Low middling	10 3/4 @ 11	10 7/8
Strict Low middling	11 @ 11 1/4	
Middling	11 1/4 @ 11 1/2	11 3/8
Strict middling	11 1/2 @ 11 3/4	
Good middling	11 3/4 @ 12 1/4	12
Middling fair	12 1/2 @ 12 3/4	12 1/2
Fair	— @ —	

Aujourd'hui à midi le middling était coté à Galveston à 11; à Mobile à 11 1/4; à Savannah à 11 1/4; à Charleston à 11 1/4; à Wilmington à —; à Norfolk à 11 1/4 à 21 1/4; à Baltimore à 11 3/4; à New York à 11 13/16; à Boston à 12; à Memphis à 11 1/4; à Augusta à 11; à Philadelphie à 12; à Cincinnati à 12 et à St-Louis à 11 1/4.

L'Exchange rapporte: Ventes 1900 balles, y compris 300 hier après 3 h. P. M.

ETAT DU MARCHE AU COTON.

		Balles
Stock en main le 1er septembre 1879		4,566
Arrivé depuis le dernier état		987
Précédemment y compris 10,704 mis en balles (ville)	1,650,071	1,651,058
Total		1,655,623
Exporté aujourd'hui	5,610	
Exporté précédemment	1,498,453	1,504,063
Stock en main, etc		151,560
Stock (même temps l'année dernière)		50,130

Reçu depuis hier soir 985 balles contre 1124 jeudi dernier et 482 l'année dernière.

TABAC.—Nous n'avons pas entendu parler de transaction aujourd'hui.

Vendu hier 31 boucauts.

Les Cutting grades sont cotés à 4 à 5 1/2, et de pour lugs de 7 à 13 et 13c à 16c pour leaf. Pour les mêmes qualités.

Nous cotons comme suit:

Low lugs ... 3 1/2 @ 4
Medium ... 4 1/2 @ 4 3/4
Good et Fine ... 4 1/2 @ 5
Low leaf ... 5 1/2 @ 5 1/2
Medium ... 6 1/2 @ 7 1/2
Good et Fine ... 7 1/2 @ 9 1/2
Sélections ... 9 @ 12

Reçu depuis hier soir, 8 boucauts; exporté rien.

Stock en main d'après notre compte courant 1639 boucauts.

SUCRE. Reçu ce matin 45 boucauts. Exporté 29 boucauts et 28 barils. Pas de mouvement.

Nous cotons: la livre

Commun ... 6 3/4
Good Common ... 7 @ 7 1/4
Fair ... 7 3/8
Good fair ... 7 1/2
Fully fair ... 7 5/8
Prime ... 7 3/4
Strictly prime ... 7 7/8
Choice ... 8 1/4
Seconds ... 7 @ 8 1/4
Jaune clarifié ... 8 3/4
Off white clarified ... 8 3/4 @ 8 7/8
Choice white clarified ... 9 @ 9 1/4

MELASSE.—Reçu ce matin 45 barils. Exporté 27. Demande limitée.

Nous cotons:

Inférieur ... @
Commun ... @ 25

FARINE.—Reçu ce matin 2994 barils. Le mouvement a été interrompu par le mauvais temps. Le marché est calme mais ferme. Les 290 barils dont 50 à $5 ... 106 à $5.50, 50 à $5.75, 25 à $5.80 et 150 à $6.

Nous cotons: le baril

Superfine ... @ 3.60
Simple extra ... 4.00 @ 4.25
Double extra ... 4.25 @ 4.50
Treble extra ... 5.75 @ 5.00
Family ... 5.25 @ 5.37 1/2
Choix extra ... 5.50 @ 5.72 1/2
Fancy ... 5.75 @ 6.87 1/2
Patent ... 6.25 @ 7.50

AUX marchands et grossistes dits de ville.

VIANDES SALEES SECHES—Rares et en demande à des prix très forts. Nous cotons les épaules loose à 4 3/4c, packed à 4 1/2 à 4 3/4, clear rib sides à 7 1/4c clear sides à 6 3/4c.

Au détail épaules à 4 3/4c, clear rib sides à 6 3/4, clear sides à 7c.

BŒUF—Le bœuf se vend western à $10 le baril, et $5.75 le demi-baril. Fulton Market à $7.75 à $8 le demi-baril.

JAMBON—Rare et en demande. La choice sugar cured canvassed small size est coté à 10 1/2 à 10 3/4c, medium average à 10c, large size à 9 à 9 1/2c.

GRAISSE—Nous cotons packers, en tierçons à 7 1/4c, refined à 7 3/4 à 7 3/4c, en barillets 8c, en boucauts à 8 1/4c.

Au détail il faut payer 1/4c de plus.

BACON—Faible approvisionnement en demande et plus ferme. Nous cotons les épaules à 5 1/4c, clear rib sides à 7 1/4, clear sides à 7 3/4.

Au détail épaules à 5 1/4c, clear rib sides 7 1/4c, clear sides à 7 3/4c. Les épaules sugar cured uncanvassed sont en demande à 6c; les épaules canvassed sont calmes.

BREAKFAST BACON—Rare, en demande et se vend à 9c la livre.

PORC—Faible approvisionnement et bonne demande et les prix sont plus élevés dans le courant aujourd'hui. Le mess est coté ici à $11.37 1/2 à $11.50, au détail à $11.75.

COW PEAS—Calme et plus bas. Pas de whip-poorwill en main. Le mêlé se vend à 60 à 65c et le clay à 65 à 70c le boisseau.

WHISKEY—Nous cotons le whiskey de l'ouest supérieur à $1.04 le gallon, le rectifié de l'ouest ordinaire à $1.06, choix à $1.10. Bourbon pur tout à $1.25 à $1.40, straight $1.65 à $2.50.

MAIS—Rare. La pluie a interrompu le mouvement aujourd'hui. Nous cotons le blanc à 53 à 54c le boisseau.

MAIS EN GRENIER—En demande mais il n'y a pas de stock sur place. Le mêlé No 2 se vend à arriver à 45 à 46c, le blanc à 47c le boisseau f. o. b.

BLE—En demande mais il n'y en a pas sur place. Le red winter No 2 se vend à arriver à $1.22 à $1.23 le boisseau f. o. b.

AVOINE—Faible approvisionnement. Nous la cotons à 41c le boisseau.

SON—Rare. Nous le cotons à $1.02 1/2 les 100 livres.

FOIN—Bon approvisionnement et calme. Nous cotons prime à $20, choix $22 le tonneau.

MOUTON—Nous cotons le mouton gras à 1 à 2c la livre, le mêlé à 2 1/2 à 3c, le maigre à 2 1/2 à 3c.

VOLAILLES—Nous cotons les poussins faibles de l'ouest à $4.50, la douzaine, les poules à $3.50 à $5, les canards à $3 à $3.50, les oies $4 à $5, les dindes à $145.

Les poulets de la Louisiane à $2.80 à $3.50; les canards à $3 à $3.50, les oies à $4 à $4.50, les dindes à $10 à $15 la douzaine.

ŒUFS—Nous cotons les œufs de l'ouest à 12 à 13 1/2c la douzaine, ceux de la Louisiane à 11 à 12c.

POMMES DE TERRE—Nous cotons les pommes de terre de l'ouest à 75 à $1, les pommes de terre de la Louisiane ordinary à $1.15 à $2.25, les ... de la Louisiane à $2. Il n'y a pas de pommes sur le marché, les choux de la Louisiane à $14 les 100 têtes; les ... à $6 à $7 le baril. $1.15 à $1.20.

BEURRE—Nous cotons: western creamery fancy 25c, do choice 21 à 23c, do prime 20c. New York creamery fancy—à—, do choice —à—, do prime —à—, western dairy choice 20 à 21c, do prime 19c, western milled good to prime 15 à 16c, de low grades 12 à 13 c la livre.

CAFE—Demande modérée.

Nous cotons pour les cargaisons la livre

Ordinaire ... 12 @ 13
Fair ... 14 1/2 @ 14 3/4
Good ... 15 @ 15 1/4
Prime ... 15 1/4 @ 15 3/4

Pour le détail:

Ordinaire ... 13 1/2 @ 13 3/4
Fair ... 13 3/4 @ 15
Good ... 15 1/2 @ 15 3/4
Prime ... 15 3/4 @ 16

Nous sommes redevables à M. E. Cottraux pour les télégrammes suivants de Rio de Janeiro en date du 17 mai et de New York du 18 mai 1880. Reçu à 3,000 sacs. Achats pour l'Europe 2,000, pour les Etats-Unis rien, prix 9,000 stock 140,000 sacs, change nom. moyenne de la recette quotidienne 3,650 sacs.

RIZ—Calme et les prix ont fléchi de 1/4c.

Nous cotons: la livre

Clean No 1 ... 4 3/4 @ 4 7/8
Common ... 5 @
Ordinary ... 5 1/2 @ 5 3/4
Good ... 6 @ 6 1/4
Prime ... 6 1/2 @ 6 3/4

SEL—Nous cotons: $1.02 1/2 à $1.05 le sac pour le coarse, $1.40 à $1.45 le fine, Turks Island 30 à 35c, sel de table en paquets 3 à 7c pièce, selon la grandeur.

PEAUX Aux abattoirs:

Steer hides. 70 livres et au-dessus ... 8 @ 8 1/2
do au-dessous de 70 livres ... 6 1/2 @ 7
Kips, 14 à 30 lbs ... 7 @ 8
Peaux de veaux, pièce ... 75 @ 1
Green salted de la campagne, par lb ... 8 @ 8 1/2
Dry Flint ... 14 @ 14 1/2
Dry Salted ... 12 @ 13
aux ardons ... 3 1/2 à prix ...

SUIF—
Prime City rendered par lb ... — @ 6 1/2
Country ... — @ 5 1/2

CORNES—
Cornes de bœuf, pièce ... — @ 6
do vaches ... — @ 3

CIRE D'ABEILLE—
Prime Jaune, par lb ... 19 @ 20

LAINE—
Lake ... par lb ... 20 @ 22
Louisiane ... 18 @ 20
Burry ... 14 @ 19

CHEVAUX ET MULETS.

Prix du Marché.

Le tableau de prix qui suit nous est fourni par MM. Allard, Bottis & Co, 131 rue Baronne:

Chevaux communs	$ 50 à $	90
Bons chevaux de trait	90 à	130
Chevaux de monture et de voiture	125 à	200
Mulets petits et communs	75 à	105
Mulets pour rizières	90 à	135
Mulets, qualité moyenne	125 à	135
Bons mulets pour habitations	150 à	175
Mulets de choix pour ville et charrettes de charbon	160 à	180

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 21 MAI 1880

St-Louis ... J. B. M. KEHLOR, à 6 P. M.
Bayou Sara ... R. J. GAY, à 5 P. M.
Lafourche ... BELLE, à 10 A. M.
Plaquemine ... WHISPER, à 11 A. M.
Bas du fleuve ... ALVIN, à 11 A. M.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI 21 MAI 1880.

EXPEDIES EN DOUANE.

Barque (norv) Condor, Syvertsen, Gothenburg, Suède

ARRIVES.

Steamship Margaret, Otjeron, des Ports de la Floride
Goelette Clara L Dyer, McLearn, De Ruatan
(Arrivée au Nouveau Bassin.)
Goelette F M Pigo, ——, de Covington

BATEAUX A VAPEUR.

Alvin, Scovell, du bas du fleuve
Natchez, Leathers, de Vicksburg
New Mary Houston, Miller, de Cincinnati
John A Scudder, Carter, de St Louis
Martha, Bassett, du bas du fleuve
Emma Irvine, Buis, du bas du fleuve
Belle, Blanchard, du Bayou Lafourche
Edw J Gay, Brown du Bayou Sara
Whisper, Comstock, de Plaquemines
Clara S, Ransom, du haut du fleuve
J B M Kehler, Patterson, de St Louis

Au Nouveau Bassin

New Camelia, Hanover, de Covington

EXPORTATIONS.

GOTHENBURG—par barque Condor ... 1744 balles coton

IMPORTATIONS.

ILE RUATAN—par goelette Clara L Dyer ... 1700 régimes bananes, 19,000 cocos, 5000 oranges, 900 figues bananes, 3 douzaines ananas

MINATITLAN—par goelette Silver Wing ... 195 logs cèdre, 3 boucauts de logs

HAVANE—par goelette Raven ... 694 boucauts melasse, 66 tierçons melasse

CEDAR KEYS—par steamship Margaret 125 sacs graines coton et divers

Arrivages de Produits.

BAS DU FLEUVE ... par steamer Alvin ... divers à ordre

VICKSBURG par steamer Natchez ... 312 balles coton, 109 sacs graines coton, 73 barils huile, 17 barils sucre

CINCINNATI—par steamer New Mary Houston ... 57 balles coton, 31 boucauts tabac 131 balles coton, 8 boucauts tabac

ST. LOUIS—par steamer John A Scudder ... 46 balles coton et frêt assorti

BAS DU FLEUVE—par steamer Martha ... 12 boucauts sucre

BAS DU FLEUVE—par steamer Emma Irvine ... divers à ordre

BAYOU LAFOURCHE—par steamer Belle ... 8 boucauts sucre

BAYOU SARA—par steamer Edw J Gay ... 64 balles coton

PLAQUEMINE—par steamer Whisper ... 14 boucauts sucre, 18 sacs riz brut

HAUT DU FLEUVE—par steamer Clara S ... 17 sacs riz brut

ST. LOUIS—par steamer J B M Kehler ... 60 balles coton et divers

COVINGTON—par steamer New Camelia ... 16 balles coton

COVINGTON—par goelette F M Pigo ... 6 balles coton

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS RAIL ROAD & STEAMSHIP COMPANY ... 697 balles coton, 866 sacs graines coton, 11 boucauts sucre

NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD ... 108 balles coton

CHICAGO, ST. LOUIS & N. ORLEANS R.R. 66 balles coton